



Aide-mémoire Promotion League

Saison 2024/2025

pour le Trophée Espoirs pour la promotion des joueurs M-21

Edition: 1^{er} juillet 2024

Objectif	Incitation et subvention financière pour l'alignement de joueurs M-21 formés en Suisse. Avec le Trophée Espoirs, la Première Ligue introduit et encourage ses clubs à promouvoir la formation. Pour ce trophée, les apparitions des joueurs M-21, pour autant qu'ils appartiennent à la catégorie des joueurs formés localement (la définition de ces joueurs correspond au concept de l'UEFA des « home trained players») ou qu'ils soient sélectionnables pour la Suisse, seront prises en considération.
Montant à disposition	Max. CHF 140'000.-
Clubs concernés	Tous les clubs de la Promotion League, sans les M-21 et deuxièmes équipes de clubs de la SFL.
Joueurs considérés	<ul style="list-style-type: none"> - Année de naissance 2003 ou plus jeune - Formés localement, c.à.d. par des clubs de l'ASF, pendant au moins 3 ans entre l'âge de 15 et 21 ans (sélectionnables ou non pour la Suisse), selon art. 168 al. 1 et 2 RJ ASF - Sélectionnables pour la Suisse - Clubs du Liechtenstein : sont pris en considération uniquement les joueurs sélectionnables pour la Suisse - Le statut des passeports des joueurs fait foi
Base de calcul	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de joueurs M-21 alignés par club et par match de championnat - Total d'alignements de joueurs M-21 par club - Total des joueurs M-21 alignés par tous les clubs - Des alignements de moins de 15 minutes ne sont pas pris en considération
Période de calcul	Seules les 31 premières journées de championnat sont prises en considération, ce qui permet d'éviter que les clubs alignent beaucoup de jeunes lors des 3 derniers matchs, qui sont parfois sans enjeu.
Base de versement	Le montant de la subvention est calculé après la 31 ^{ème} journée de championnat. Celui-ci est limité à un maximum de CHF 6'000.- par joueur et saison.

Le Comité de la Première Ligue ASF

Le Président:

Le Vice-Président:

Samuel Scheidegger

Marco Di Palma